



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Proposé par le CCAS

Du 19 au 23 octobre 2026

Enfant à partir de 6 ans jusqu'à 13 ans inclus



NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

ÉQUIPE D'ENCADREMENT ALSH TOUSSAINT 2026

Laurent DECOOPMAN : directeur titulaire du BPJEPS APT + UCC CVL

Florian DEMERVAL : directeur-adjoint titulaire d'une License STAPS A.P.A.S

Andréa FOSSEUX : assistante sanitaire titulaire du BAFA

Mathilde LAMOTTE : animatrice titulaire du CAP Petite Enfance

« En cours de recrutement » : animateur titulaire du BAFA

Nathan DE SAINTE MARESVILLE : dispositif ADOAC

ALLOCATAIRES (participation financière de la CAF)

Informations concernant les enfants	Enfants Clairmaraisiens	Petits-enfants Clairmaraisiens	Enfants extérieurs à la commune
Tarifs à la ½ journée si le quotient familial est inférieur ou égal à 617€	4€	5€	8€
Tarifs à la ½ journée si le quotient familial est strictement supérieur à 617€	5€	6€	9€

Le tarif est diminué de 0.5 € à compter du deuxième enfant d'une même fratrie.
Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux enfants de Clairmarais, aux petits-enfants puis aux extérieurs de la commune.

Les personnes bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres auront une déduction de 1.70€* / demi-journée sur le tarif appliqué. (* Présence de 4 jours minimum, consécutifs ou non)



Le dossier d'inscription et les documents sont téléchargeables depuis la page d'accueil : www.clairmarais.net

Le dossier devra être rendu complet en mairie **au plus tard le mercredi 7 octobre.**



⇒ **Contacts** : 07/69/44/98/33 ou action.sociale.jeunesse@gmail.com

